



Syndicat

Pénitentiaire des

Surveillant(e)s et surveillant(e)s brigadiers

CP de MONT DE MARSAN

## **Le parapluie des responsabilités ...**

Notre ministère, notre préfète des Landes et notre direction insistent lourdement pour une application des mesures sanitaires afin de protéger le personnel pénitentiaire du CP de Mont de Marsan.

Travailler en permanence pendant 12h avec un masque sur le visage est une torture. Les salles de repos ou de prise de repas en bâtiment sont concernées également.

Ces conditions de travail exigées par des bureaucrates qui ne portent leurs masques que quelques heures dans la journée sont inacceptables et difficilement applicables sur 12h de service.

Chères têtes pensantes...

Pour protéger efficacement le personnel pénitentiaire comme vous semblez le vouloir ; commencez par ; appliquer la note du 02 Septembre du secrétaire général du Ministère de la Justice stipulant que :

"Le port du masque de protection grand public est désormais strictement obligatoire dans l'ensemble des bâtiments du ministère de la justice, pour les agents public et pour les usagers."

Les détenus sont des usagers contraints du service publics. Commencez donc à fournir des masques aux détenus.

Commencez par faire arrêter les transferts provenant d'établissements où des cas de covid ont été signalés. Nous avons réussi à protéger notre établissement depuis le début ; ce n'est pas le moment de tout gâcher.

Cet intérêt précautionneux soudain pour le personnel pénitentiaire est douteux...

L'Etat cherche-t-il enfin à protéger ces agents ? Bien sûr que non !!! Les surveillants se font toujours agresser, poignarder et ébouillanter sur les coursives dans l'ignorance la plus totale.

L'Etat a-t-il peur que les surveillants ne viennent plus travailler lors d'une deuxième vague du covid ? Mais non, une prime leur a été versée avec beaucoup de justice.

Le but est tout simplement de se dégager de toute responsabilité sur une éventuelle contamination ! Le grand jeu du parapluie des responsabilités.

Chers dirigeants ; vous serez forcément responsables des incohérences de fonctionnement de ce ministère dans lequel la pénitentiaire excelle.

[Le 15/09/2020 Le bureau local SPS](#)

Site internet National: [www.sps-penitentiaire.fr](http://www.sps-penitentiaire.fr)

E-mail: [sps40@outlook.com](mailto:sps40@outlook.com)